



ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE PAROISSE 19h30 au Temple de Sion

Procès-verbal du 18.07.2023

Objet motivant cette assemblée extraordinaire : Rénovation intérieur et extérieur du Temple.

Ordre du jour

Ouverture de l'Assemblée.

- Profession de foi de l'EREV lue par le président
- Liste de présences. 17 participants et 2 représentantes du Bureau d'architecte en annexe.
- Liste des excusés (9 paroissiens) en annexe
- Désignation des scrutateurs. M. H. Thommen et Mme F. Imhoff. Il est précisé que selon règlement de la paroisse, il n'y a pas de quorum nécessaire.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du 12 mars 2023.

Le procès-verbal ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat paroissial ou sur le site internet www.sion.erev.ch.

Il est approuvé à l'unanimité sans remarque.

Rénovation intérieur et extérieur du temple

Il est passé au seul sujet de cette assemblée extraordinaire.

La parole est donnée au Conseil de paroisse (Mme A.-F. Jossen, M. J.-P. Sigrist, M. Ch. Eissengarthen) et à Mme S. Schulthess, pasteure.

3.1 Présentation du projet

Celui-ci est prévu en trois phases.

Phase I. Requalification intérieure :

- Remplacement du tableau électrique actuel ainsi que du câblage.
- Modification de l'éclairage du temple afin de le rendre compatible avec des retransmissions par la RTS ; mise en valeur des éléments architecturaux, du dispositif liturgique, de l'orgue, des vitraux, de l'entrée.
- Création d'un WC dans le volume du salon vert actuel.
- Installation d'une rampe de diffusion de vapeur dans l'orgue, avec système d'adoucissement de l'eau.
- Etudes : bilan énergétique (certificat énergétique cantonal des bâtiments CECB), installation photovoltaïque, état des bétons des façades.

Il n'est possible de présenter un budget détaillé que pour la phase I des travaux.

Comme précisé, les phases II et III feront l'objet de décisions ultérieures de l'Assemblée de paroisse. Le Conseil de paroisse et le bureau d'architecte ont souhaité exposer les phases II et III en projets, afin de donner une vision d'ensemble.

Le budget pour la phase I se présente comme suit :

- | | |
|--|---------------|
| - Nouveau tableau électrique, concept de sonorisation, concept d'éclairage | Frs 213'000.- |
| - Sanitaire | Frs 32'000.- |
| - Orgue | Frs 14'000.- |

- Honoraires étude ingénieur E, ingénieur CVS, architectes
- Divers, imprévus
Total (toutes taxes comprises)

Frs 135'000.-
Frs 36'000.-
Frs 430'000.-

Le planning prévu est le suivant :
juillet 2023 (étude et projet) août – septembre (appels d'offres et adjudications) octobre 2023 à février 2024 (exécution).

Phase II

Cette phase comprend la réfection de la toiture et la pose d'une éventuelle installation photovoltaïque. Elle sera définie à la suite des recommandations des études en cours et en fonction des autorisations publiques. Cette phase II fera l'objet d'une consultation ultérieure de l'Assemblée de paroisse.

Phase III

Cette phase comprend la réfection des bétons des façades sur proposition des recommandations des études en cours. Cette phase III fera l'objet d'une consultation ultérieure de l'Assemblée de paroisse.

Ces deux phases sont à l'étude et il est actuellement trop tôt pour en tirer des conclusions définitives.

Le financement des phases II et III pourra faire l'objet de négociations avec les communes politiques conformément aux dispositions de la LREE (loi sur les rapports entre les Eglises et l'Etat dans le canton du Valais). Le Conseil de paroisse entreprendra également les démarches nécessaires en vue de divers soutiens financiers. La paroisse peut compter sur sa marge actuelle d'auto-financement; au besoin, elle pourrait avoir recours à un emprunt hypothécaire.

La décision de ce jour ne concerne que le financement de la phase I. Le Conseil de paroisse reviendra successivement en temps opportun devant l'Assemblée pour les décisions relatives au financement des phases II et III.

Le planning phase II 2024 réfection toiture (résultats des études CECB, photovoltaïques, toiture (réfection toiture plate, réfection toiture inclinée, photovoltaïques).
Phase III 2025 Réfection des bétons des façades (résultats de l'étude, bétons de façade).

Pour ces phases, les budgets ne peuvent être établis qu'avec des fourchettes assez importantes suivant ce qui sera réalisé.

Réfection toiture : Frs 130'000/320'000.-
Photovoltaïques Frs 200'000.-/370'000.-
Béton Frs 200'000.-/350'000.-.

3.2 La discussion est ouverte :

M. H. Thommen prend la parole et soumet quelques réflexions :

a) a-t-on suffisamment pris en considération le montant payé lors de la réfection du temple en 1990. Il pense qu'il s'agissait d'un montant aux environs du million.

b) a le souci de l'incidence sur les orgues du nouveau système d'humidification.

Le bureau d'architecture peut le rassurer. Un contact a été pris avec un facteur d'orgue.

L'humidificateur sera plus performant que l'actuel.

c) le projet pour la sonorisation n'est pas clair. Que fait-on ? Réponse : Un bureau d'ingénieur électrique a été contacté et différentes possibilités seront testées sur place afin de définir la variante la plus adéquate.

d) Mme M. Matthey pose la question du déroulement des cultes durant les travaux. Mme S. Schulthess précise que les travaux se feront sans discontinuer d'octobre 2023 à février 2024 et si nécessaire le culte pourrait être célébré à la salle de paroisse.

Le président souhaite que durant les périodes de Noël et de Pâques le temple puisse être disponible.

e) M. Ch. Eissengarthen rappelle que ce n'est que la phase I qui est soumise à votation et

que le montant de Frs. 430'000.- est disponible.

f) M. J.P. Sigrist confirme.

g) M. Thommen se fait du souci au sujet de la LREE, on ne sait rien de l'avenir.

h) Mme Schulthess pense qu'il faut aller de l'avant sans tenir compte de ce qui adviendra au sujet de la LREE. La phase I est de la compétence entière de la paroisse. La bonne santé financière actuelle de la paroisse permet ces travaux.

i) Question de l'assemblée : si l'on paie la phase I, il n'y aura plus de réserve ? Oui.

j) Mme S. Schulthess : les communes nous viennent en aide mais la paroisse ne doit pas thésauriser l'argent qu'elle reçoit des communes. Après épuisement de nos fonds de rénovation, nous pourrions demander un soutien plus important aux communes.

k) M. H. Thommen est d'avis que c'est en ordre s'il n'y a qu'implication de la paroisse pour la phase I.

Prise de parole de la part du président de l'assemblée :

1. Le but du conseil est d'avancer avant une éventuelle acceptation de la nouvelle constitution valaisanne. Concernant ce sujet tout est encore flou pour le moment.
2. La logique sur la priorisation des travaux a été ici inversée en connaissance de cause, car il sera plus facile de demander de l'aide pour les travaux de toitures et bétons que pour l'aménagement intérieur du temple.
3. Les liquidités actuelles de la paroisse permettent de financer l'entier de la phase I.

La parole n'est plus demandée.

Le président de l'assemblée passe au point 3.3.

Décisions de l'Assemblée de paroisse selon préavis du Conseil de paroisse.

La demande de se positionner sur le mode de votation est demandée à l'assemblée. La votation se fait à mains levées, personne n'ayant demandé un vote à bulletin secret.

1. L'Assemblée de paroisse autorise le Conseil de paroisse à financer les études du projet ainsi que l'exécution de la phase I au moyen du solde du crédit hypothécaire relatif aux réaménagements immobiliers (Frs 100'000.-) ainsi qu'en prélevant dans la trésorerie paroissiale, fonds d'entretien du temps (compte 2111) pour un montant de Frs 300'000.- et fonds d'entretien immeubles (compte 2110) pour un montant de Frs 30'000.-

Résultat : oui 11 absentions 6 (conseil de paroisse)

2. L'Assemblée de paroisse attend du Conseil de paroisse qu'il présente devant l'Assemblée de paroisse les phases II et III et les décisions y relatives à leurs financements en temps opportun pour décision de l'Assemblée.

Résultat : oui 11 absentions 6

3. L'Assemblée de paroisse demande au Conseil de paroisse de garantir une information régulière au sujet de l'avancement des travaux (journal de paroisse, site internet, informations dominicales).

Résultat : oui 11 absentions 6

L'extrait de la votation est joint au procès-verbal.

La séance est levée à 20h30.

Pour le procès-verbal :


la secrétaire U. Breitler

Annexes ment.

30.07.2023